

PROCES-VERBAL

du Conseil Communautaire n°6

Séance du 12 avril 2017 à Sarre-Union

(Date de convocation : 08 avril 2017)

Nombre de membres	
En exercice : 67	Quorum : 34
Présents : 50	
Titulaires : 49	Suppléants : 1
Procurations : 5	Absents : 12
Nombre de votants : 55	

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 12 avril à 19h00, l'organe délibérant de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Corderie à Sarre-Union, sous la présidence de M. Marc SENE.

Délégués titulaires présents : M. BACH Francis, M. BACH Freddy, M. BAUER Hervé, Mme BECK Béatrice, M. BORTOLUZZI Claude, M. BOYON Benoît, M. BRUMM Richard, M. BRUPPACHER Frédéric, Mme BURR Christine, M. BURR René, M. BURRY Francis, Mme DENTZ Léa, M. DIERBACH Guy (à compter de 19h25 – DCC51), M. EBERHARDT Jacky, Mme GIESLER Marie-Claire, M. GLATH Gabriel, Mme GRAH Sylvie, M. GROSS Olivier, M. HECKEL Dany, M. HOFFMANN Thierry, M. JUNG Christophe, M. KLEIN André, M. KLEIN Rémy, Mme KOEPEL Simone, M. KURTZ Francis, M. MATHIA Jean, Mme MELCHIORI Jacqueline, M. MORITZ Armand, M. NICKLES Jean-Pierre, M. OSSWALD Pierre, Mme OURY Nicole, Mme PHILIPPE Carole, Mme REEB Sylvie, M. RIEGER Marc, M. SCHACKIS Jean-Pierre, M. SCHEUER Jean-Louis, M. SCHMITT Jean-Marc, M. SCHORUNG Francis, M. SCHREINER Aimé, M. SENE Marc, M. STOCK Bruno, M. STOCK Gaston, M. STUTZMANN Gérard, M. TERRASSON Claude, M. WAHL Roger, M. WEBER Sylvain, M. WEIRICH Christian (à compter de 19h25 – DCC51), M. WURSTEISEN Jean-Jacques, M. ZIMMERMANN Alain.

Délégués suppléants présents : M. KIEFER-HERMANN Cédric en remplacement de M. ENGELMANN Didier.

Délégués absents ayant donné procuration : Mme ACHARD Patricia à M. SENE Marc, M. KUCHLY Charles (suppléant de M. CLAUSS Marc) à M. BACH Francis, Mme KUFFLER Sylvie à M. GLATH Gabriel, Mme SCHNEPP Marianne à M. SCHEUER Jean-Louis, Mme STOEBSNER Guillemette à M. KURTZ Francis.

Délégués absents non suppléés et non représentés : M. BLASER Jean-Marie, M. BUCHY Robert, Mme DOLLE Marie-Thérèse, M. HOLTZSCHERER Gilbert, M. KUFFLER Michel, M. LIEBEL François, M. MUGLER Marcel, M. MULLER Joël, M. NUSS Nicolas, M. NUSSLEIN Paul, Mme SCHMITT Marie-Anne, Mme SEBAA Christelle.

Secrétaire de séance : Mme GIESLER Marie-Claire.

Ordre du jour :

- I. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2017
- II. Communications
 - II.1. Tableau des délibérations des communes-membres d'opposition au transfert de compétence PLU (information)
 - II.2. Tableau des arrêtés municipaux des communes-membres d'opposition au transfert de pouvoir de police spéciale (information)
- III. Contrats et conventions
 - III.1. Convention d'occupation précaire au sein de l'Hôtel d'Entreprises de Thal-Drulingen avec la société PANADIS (délibération n°2017-49)
 - III.2. Convention CIP/INRAP n°1 relative au montage de l'exposition « Autour du moulin » (délibération n°2017-50)
 - III.3. Convention CIP/INRAP n°2 relative à l'exposition temporaire « Avec des si, on mettrait Sarrewerden en amphore » (délibération n°2017-51)
- IV. Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) - (délibération n°2017-52)
- V. Renouvellement du marché public relatif à l'exploitation de la déchèterie de Thal-Drulingen (délibération n°2017-53)
- VI. Désignation des représentants au sein d'organismes extérieurs (3)
 - VI.1. Désignation de quatre représentants auprès de la Mission Locale du Pays de Saverne (délibération n°2017-54)
- VII. Finances communautaires
 - VII.1. Constatation du report des résultats de clôture de fonctionnement 2016 de la CCAB et de la CCPSU (délibération n°2017-55)
 - VII.2. Fixation du taux des taxes directes locales pour 2017 (délibération 2014-56)
 - VII.3. Vote des budgets primitifs 2017 (délibération 2014-57)
- VIII. Divers

REÇU LE :

11 MAI 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

Le Président ouvre la séance à 19h10 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

I. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue en date du 29 mars 2017

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, en date du 29 mars 2017, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

II. Communication

II.1. Tableau des délibérations des communes-membres d'opposition au transfert de compétence PLU (information)

Le Président informe l'Assemblée que la Communauté de Communes a été destinataire des délibérations prises par les communes-membres, avant le 26 mars 2017, en vue de l'opposition au transfert de compétence PLU. La Communauté de Communes avait conseillé les communes en ce sens, car les services communautaires ne sont pas encore structurés pour assurer les missions relatives à cette compétence.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, 35 communes représentant 21.432 habitants, se sont opposées à ce transfert de compétence qui restera donc communale. En effet, la loi ALUR fixait à 25 % des communes (soit 12) représentant 20 % de la population (soit 5.100 habitants) le seuil minimum d'opposition au transfert automatique de cette compétence.

Tableau des délibération des communes s'opposant au transfert PLU

	Date Délibération	Population Totale* 2017	Nb Délib	Pop Totale 2017
ADAMSWILLER				402
ALTWILLER	17/03/2017	426	1	426
ASSWILLER	15/02/2017	295	1	295
BAERENDORF				326
BERG	07/03/2017	389	1	389
BETTWILLER				315
BISSERT	24/03/2017	157	1	157
BURBACH	03/03/2017	285	1	285
BUST	21/02/2017	454	1	454
BUTTEN	15/03/2017	682	1	682
BEHLINGEN	21/03/2017	372	1	372
DIEDENDORF				326
DIEMERINGEN	31/01/2017	1685	1	1685
DOMFESSEL	20/03/2017	313	1	313
DRULINGEN	06/03/2017	1515	1	1515
DURSTEL	08/03/2017	414	1	414
ESCHWILLER	24/02/2017	192	1	192
EYWILLER	27/02/2017	275	1	275
GOERLINGEN	02/03/2017	253	1	253
GUNGWILLER				287
HARSKIRCHEN				867
HERBITZHEIM	06/02/2017	1907	1	1907
HINSINGEN	01/03/2017	87	1	87
HIRSCHLAND	28/02/2017	340	1	340
KESKASTEL	13/02/2017	1582	1	1582
KIRRBURG				181
LORENTZEN	24/02/2017	221	1	221
MACKWILLER	07/02/2017	588	1	588
OERMINGEN	07/03/2017	1258	1	1258
OTTWILLER				259
RATZWILLER	11/02/2017	257	1	257
RAUWILLER	28/01/2017	206	1	206
REXINGEN				212
RIMSDORF	24/02/2017	321	1	321
SARRE-UNION	06/03/2017	3015	1	3015
SARREWERDEN				894
SCHOPPERTEN	17/02/2017	437	1	437
SIEWILLER	17/02/2017	403	1	403
THAL-DRULINGEN	10/03/2017	183	1	183
VOELLERDINGEN	16/03/2017	402	1	402
VOLKSBERG	28/02/2017	354	1	354
WALDHAMBACH	06/03/2017	619	1	619
WEISLINGEN	10/03/2017	561	1	561
WEYER	13/02/2017	610	1	610
WOLFSKIRCHEN	13/02/2017	374	1	374
		21 432	35	25 501
Seuils mini				
25 % Communes	11,25	Arrondi à 12		
20 % Population	5 100			

Population Totale* : Population légales en vigueur au 01/01/2017

Mise à jour : 11/04/2017

REÇU LE :
11 MAI 2017
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

II.2. Arrêtés municipaux des communes-membres d'opposition au transfert de pouvoir de police spéciale

Le Président informe l'Assemblée que les maires de 27 communes-membres ont pris un arrêté municipal pour s'opposer au transfert automatique des pouvoirs spéciaux de police du maire au président de l'EPCI (ainsi qu'une délibération, soit un total de 28 oppositions).

En effet, « si un ou plusieurs maires des communes concernées se sont opposés au transfert d'un pouvoir de police « spéciale », le président de l'EPCI à fiscalité propre peut renoncer, dans chacun des domaines concernés, à ce que les pouvoirs de police lui soient transférés de plein droit. Dans ce cas, il notifie sa renonciation à chacun des maires dans un délai de 6 mois à compter de la première notification d'opposition. La renonciation vaut pour l'ensemble du territoire intercommunal. A défaut de renonciation, le président de la communauté est amené à exercer les pouvoirs de police uniquement sur le territoire des communes dont le maire ne s'est pas opposé au transfert ».

Par conséquent, le Président de l'EPCI prendra un arrêté en vue de la renonciation au transfert des pouvoirs de police spéciale du maire sur l'intégralité du territoire communautaire.

Arrêtés municipaux d'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale

	Date Arrêtés	Nb
ADAMSWILLER	09/02/2017	1
ALTWILLER	27/03/2017	1
ASSWILLER	16/02/2017	1
BAERENDORF		
BERG	03/02/2017	1
BETTWILLER		
BISSERT		
BURBACH	07/02/2017	1
BUST	02/02/2017	1
BUTTEN		
DEHLINGEN		
DIEDENDORF		
DIEMERINGEN		
DOMFESSEL		
DRULINGEN	14/03/2017	1
DURSTEL	07/03/2017	1
ESCHWILLER	01/03/2017	1
EYWILLER	27/02/2017	1
GOERLINGEN		
GUNGWILLER	23/03/2017	1
HARSKIRCHEN	31/03/2017	1
HERBITZHEIM		
HINSINGEN		
HIRSCHLAND	07/02/2017	1
KESKASTEL	01/02/2017	1
KIRRBERG	07/02/2017	1
LORENTZEN	06/02/2017	1
MACKWILLER	07/03/2017	1
OERMINGEN		
OTTWILLER		
RATZWILLER	06/02/2017	1
RAUWILLER	01/03/2017	1
REXINGEN		
RIMSDORF		
SARRE-UNION		
SARREWERDEN		
SCHOPPERTEN	17/03/2017	1
SIEWILLER	10/03/2017	1
THAL-DRULINGEN	14/03/2017	1
VOELLERDINGEN	24/03/2017	1
VOLKSBERG	24/03/2017	1
WALDHAMBACH	20/03/2017	1
WEISLINGEN	29/03/2017	1
WEYER	13/02/2017	1
WOLFSKIRCHEN	22/02/2017	1
		28

REÇU LE :
11 MAI 2017
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

4 modules de présentation, de 6 vitrines et d'un matériel informatique et audiovisuel. En outre, des vestiges archéologiques, issus des opérations d'archéologie préventive réalisées par l'INRAP à Schaeffersheim et Obernai, ont été prêtés et exposés.

Le budget total de cette exposition s'est élevé à 3.200 € TTC, pris en charge par le CIP à hauteur de 2.120 € TTC et par l'INRAP à hauteur de 1.080 € TTC. Le CIP s'est acquitté également des frais d'assurance.

Le Conseil et après en avoir délibéré l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention d'application n°1 entre l'INRAP et le Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIP) de Dehlingen exposés ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention avec l'INRAP ainsi que toutes les pièces de ce dossier.

III.3 Convention CIP/INRAP n°2 relative à l'exposition temporaire « Avec des si, on mettrait Sarrewerden en amphore » (délibération n°2017-51)

Le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (INRAP) ont souhaité conclure une convention d'application à la convention cadre du 25 novembre 2015.

Cette seconde convention de partenariat scientifique et culturel a pour objet de définir la nature, la durée et les modalités de la collaboration entre les parties dans le cadre de la conception, de la production et de la promotion de l'exposition temporaire intitulée «Avec des si, on mettrait Sarrewerden en amphore».

L'exposition, consacrée à la diffusion des résultats de la fouille préventive du site de la ferme gauloise de Sarrewerden (opération INRAP de 2012), sera présentée au CIP sur une surface de 30 m² et pour une durée de 5 mois du 09 avril 2017 au 31 août 2017.

La convention entre l'INRAP et le CIP a pour objet de définir le rôle des parties dans :

- la conception et production de l'exposition ;
- la rédaction et réalisation des textes et cartels ;
- la production et/ou mise à disposition de ressources : images, vidéo, supports multimédias ;
- les actions de communication et de promotion ;
- la mise en œuvre d'un programme culturel autour de l'exposition (conférences, débats, manifestations...).

REÇU LE :

11 MAI 2017

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

Sur une surface de 30 m² sera installé un mobilier muséographique de l'exposition composé de 5 panneaux, des cartels étendus et cartels d'objet à réaliser, 9 vitrines cloches mobiles, 7 vitrines murales, 1 vitrine en lien avec le site archéologique, 1 écran avec lecteur de carte SD.

De plus, certains vestiges archéologiques des fouilles de Sarrewerden seront prêtés par l'INRAP afin d'exposition.

Le budget prévisionnel global de l'exposition, pour l'apport en ingénierie, est évalué à 20 jours de commissariat d'exposition, comprenant la coordination, la conception, la réalisation, le montage et la communication soit un montant de 6.020 €. A ces heures s'ajoutent des heures de médiation durant la durée de l'exposition. LE CIP prendra également en charge les frais d'assurances et de communication afférents à cette exposition.

L'INRAP participera à l'exposition sous forme de journées-conseil aux instances visées à l'article 6 des présentes, estimées à 6 jours d'archéologue et évalués à hauteur 3.504 €.

La présente convention entrera en vigueur à la date du 3 avril et sera conclue pour la durée de l'exposition en ce y compris la durée nécessaire à sa préparation. Elle ne pourra excéder un mois au-delà de la date de fermeture de l'exposition au public, soit le 30 septembre 2017.

Le Conseil et après en avoir délibéré l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention d'application n°2 entre l'INRAP et le Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIP) de Dehlingen exposés ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention avec l'INRAP ainsi que toutes les pièces de ce dossier.

IV. Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) - (délibération n°2017-52)

Le Président rappelle que l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) a été créée par arrêté préfectoral le 30 juin 2015, pour une mise en service effective le 1^{er} janvier 2016.

Ce syndicat mixte ouvert à la carte, créé à l'initiative du Département du Bas-Rhin et des collectivités locales « membres fondateurs », a pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

Il assurera les missions suivantes pour le compte de ses membres, sans transfert de compétence ni obligation d'exclusivité :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme ;
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme ;
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme ;
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux ;
- 5 - La tenue des diverses listes électorales ;
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire ;
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Le comité syndical de l'ATIP est composé de 3 collèges de 13 délégués chacun : les communes, les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, le Département.

Conformément aux statuts de l'ATIP, un membre adhère au Syndicat pour 24 mois minimum. Son adhésion est acceptée par vote du Comité syndical, sans que les membres ne soient amenés à délibérer. Tout membre à jour de ses cotisations peut se retirer du Syndicat par une demande écrite au Président. Un membre ne peut pas ré-adhérer au Syndicat dans les trois ans suivant son retrait.

Le modèle économique du Syndicat est basé sur une cotisation annuelle :

- pour les EPCI à fiscalité propre, une part fixe de 5.000 € et une part assise sur le nombre d'habitants, au-delà de 15.000, à hauteur de 0,25 € par habitant,
- pour les EPCI sans fiscalité propre une contribution forfaitaire de 1000 €.

S'agissant de la Communauté de Communes d'Alsace Bossue, sa cotisation annuelle s'élèvera à 7.625,25 €.

Cette adhésion ouvre droit au conseil en matière d'aménagement et urbanisme, et une contribution pour les missions « à la carte » choisis par chaque membre.

Les autres missions feront l'objet d'une convention spécifique pour chaque membre en fonction de la nature et de la typologie des membres.

Le Conseil,

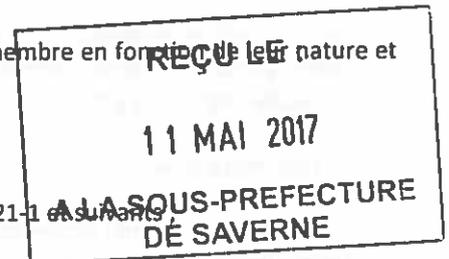
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 02 juillet 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue issue de la fusion de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union ;

Après en avoir délibéré l'unanimité :

- DECIDE de demander l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique », dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération ;
- APPROUVE les statuts de l'« Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » annexés à la présente délibération ;
- DECIDE de confier les missions suivantes au Syndicat mixte :
 - ✓ Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme (compris dans la cotisation) ;



- DEMANDE l'établissement d'une convention spécifique au titre des missions suivantes :

- ✓ L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme ;
- ✓ L'assistance à l'élaboration de projets de territoire ;
- ✓ Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces de ce dossier.

V. Renouvellement du marché public relatif à l'exploitation de la déchèterie de Thal-Drulingen (délibération n°2017-53)

Le marché d'exploitation de la déchèterie de Thal Drulingen arrive à terme le 8 juin 2017.

Actuellement, la déchèterie est ouverte en moyenne 22h/semaine (27 h/semaine en horaire d'été du 1^{er} avril au 30 septembre et 17h/semaine en horaire d'hiver).

Il s'agit de lancer une nouvelle consultation pour le fonctionnement global de la déchèterie.

Le marché de services sera composé de 9 lots :

- Lot 1 : Gardiennage et entretien de la déchèterie - Gestion de l'évacuation des déchets
- Lot 2 : Mise à disposition d'un agent de recyclerie
- Lot 3 : Transport des bennes de tout venant, bois et déchets verts
- Lot 4 : Location, maintenance, transport des bennes et traitement des métaux
- Lot 5 : Location, maintenance, transport des bennes et traitement des gravats
- Lot 6 : Mise à disposition de contenants, transport et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux, hors EcoDDS
- Lot 7 : Mise à disposition de contenants, transport des huiles végétales vers l'exutoire et traitement des huiles végétales
- Lot 8 : Mise à disposition de contenants, transport et traitement des batteries
- Lot 9 : Collecte, transport et traitement des huiles minérales

Le montant estimatif du marché est de 835.512 € TTC. Le marché sera signé pour une durée de 3 ans, renouvelable deux fois un an.

Le Conseil et après en avoir délibéré l'unanimité :

- AUTORISE le Président à lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché d'exploitation de la déchèterie ;
- CHARGE le Président de signer le marché ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

VI. Désignation des représentants au sein d'organismes extérieurs (3)

V.1. Désignation de quatre représentants auprès de la Mission Locale du Pays de Saverne (délibération n°2017-54)

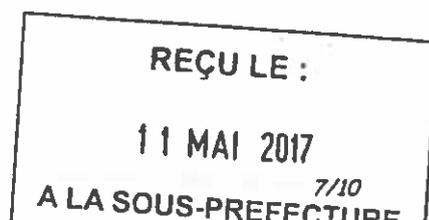
Le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des quatre conseillers de la nouvelle Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, chargés de représenter la collectivité auprès de la Mission Locale du Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue issue de la fusion de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :



- DESIGNER les conseillers communautaires suivants en tant que représentants de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue au sein de la Mission Locale du Pays de Saverne, Plaine et Plateau :

Organisme Extérieur	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Mission Locale du Pays de Saverne, Plaine et Plateau	M. Jean MATHIA	M. Jean-Jacques WURSTEISEN
	M. Christian WEIRICH	M. Dany HECKEL
	M. Gabriel GLATH	M. Francis BACH
	Mme Léa DENTZ	M. Olivier GROSS

VII. Finances communautaires

VII.1. Constatation du report des résultats de clôture de fonctionnement 2016 de la CCAB et de la CCPSU (délibération n°2017-55)

Le Président rappelle que lors de la séance précédente en date du 29 mars 2017, les comptes de gestion de l'année 2016, relatifs au budget principal et aux quatre budgets annexes de la Communauté de Communes du Pays de Sarre-Union ainsi que ceux relatifs au budget principal et aux deux budgets annexes de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue ont été présentés par le Comptable Public, Monsieur François MATHIS, Trésorier de Sarre-Union.

Le Conseil et après en avoir délibéré l'unanimité :

- CONSTATE le report des résultats de clôture de l'exercice précédent de la façon suivante, en précisant qu'aucune affectation de résultats n'est envisageable :

BUDGET CONCERNE	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
CCPSU BP	
Fonctionnement	162.493,97 €
CCPSU RAM	
Fonctionnement	- 3.379,54 €
CCPSU EJ	
Fonctionnement	28.199,24 €
CCPSU HE	
Fonctionnement	20.712,47 €
CCPSU OM	
Fonctionnement	- 23.252,08 €
CCAB BP	
Fonctionnement	358.681,51 €
CCAB OM	
Fonctionnement	- 377.977,37 €
CCAB DECHETTERIE	
Fonctionnement	10.974,25 €

REÇU LE :
11 MAI 2017
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

VII.2. Fixation du taux des taxes directes locales pour 2017 et instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux additionnels (délibération 2014-56)

Le Président informe les membres du Conseil que les EPCI issus d'une fusion en 2017 déterminent leurs taux de fiscalité 2017 à partir des taux moyens pondérés de 2016, avec ou sans lissage sur ou plusieurs taxes (avec suppression de l'écart obligatoire entre les taux). Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles pour 2017 communiquées par la Direction Départementale des Finances Publiques et reprises dans le tableau ci-dessous, la fiscalité directe locale pour la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue présenterait, en 2017, les éléments suivants :

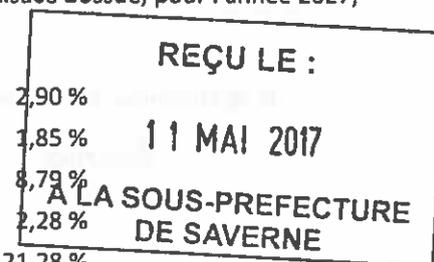
	Bases d'imposition effectives de 2016	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2016	Taux moyens pondérés des communes (si fusion)	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Produit fiscal de référence 2017
Taxe d'Habitation (TH)	25.080.899 €	2,90 %	20,81 %	25.470.000 €	738.630 €
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	24.298.659 €	1,85 %	13,49 %	24.683.000 €	456.636 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	1.210.735 €	8,79 %	59,97 %	1.217.000 €	106.974 €
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	12.397.016 €	2,28 %	21,39 %	11.982.000 €	273.190 €
Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ)	228.495 €	21,28 %		233.000 €	49.582 €
Fiscalité Professionnelle Eolienne (FPE)	60.900 €	21,28 %		61.100 €	13.002 €

En outre, le Président expose les dispositions de l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de fiscalité additionnelle d'un établissement public de coopération intercommunal issu d'une fusion de 2 à 12 ans.

Le Conseil, après en avoir délibéré (un délégué votant contre, un délégué s'abstenant) :

- FIXE les taux de la fiscalité directe locale de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, pour l'année 2017, de la façon suivante :

→ Taxe d'Habitation (TH)	2,90 %
→ Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	1,85 %
→ Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	8,79 %
→ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	2,28 %
→ Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ)	21,28 %
→ Fiscalité Professionnelle Eolienne (FPE)	21,28 %



- DECIDE d'appliquer une intégration fiscale progressive des taux additionnel de Taxe d'Habitation, de Taxe sur le Foncier Bâti, de Taxe sur le Foncier Non Bâti, de Cotisation Foncière des Entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, issu de la fusion des communautés de communes d'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union, sur une durée de 3 ans ;

- CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

- AUTORISE le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

VII.3. Vote des budgets primitifs 2017 (délibération 2014-57)

Le Président rappelle aux membres du Conseil qu'en application de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 a créé la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue issue de la fusion de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et de la Communauté de communes du Pays de Sarre-Union.

Conformément aux dispositions réglementaires,

Le Conseil, sur avis de la réunion Toutes Commissions du 05 avril 2017,

Après en avoir délibéré ;

- VOTE les budgets primitifs 2017 du budget principal CCAB et des budgets annexes « Régie CCAB OM - Déchetterie », « CCAB Enfance - Jeunesse », « CCAB Relais Assistantes Maternelles », « CCAB Hôtel d'Entreprises », « CCAB ZAE » de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, le vote étant effectué par chapitre, tant en section de fonctionnement / exploitation qu'en section d'investissement, le résultat des scrutins se présentant comme suit :

- Budget principal 2017,

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
55	0	0

- Budget annexe 2017 « Régie CCAB OM - Déchetterie »,

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
55	0	0

- Budget annexe 2017 « CCAB Enfance - Jeunesse »,

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
55	0	0

- Budget annexe 2017 « CCAB Relais Assistantes Maternelles »,

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
55	0	0

- Budget annexe 2017 « CCAB Hôtel d'Entreprises »,

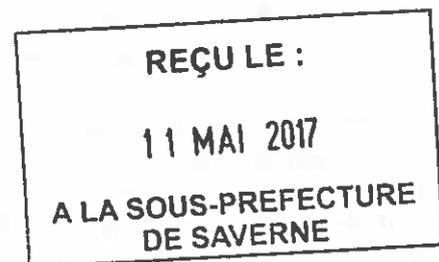
Vote Pour	Vote Contre	Abstention
55	0	0

- Budget annexe 2017 « Zones d'Activités Economiques »,

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
55	0	0

VIII. Divers

Aucun point divers présenté en séance.



Après avoir épuisé les points de l'ordre du jour, le Président lève la séance à 21h10.

Pour Extrait Conforme

A Sarre-Union, le 03 mai 2017

Le Président,
M. Marc SENE



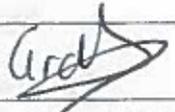
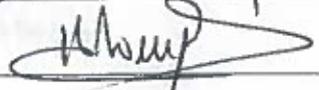
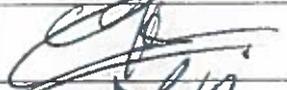
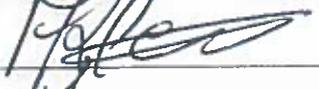
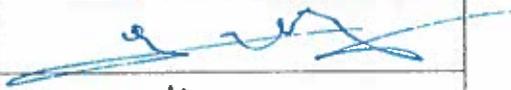
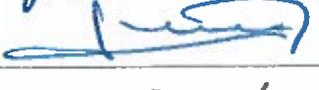
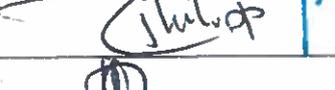


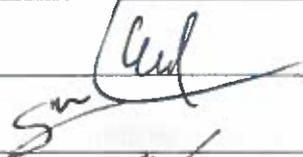
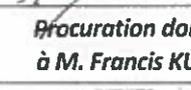
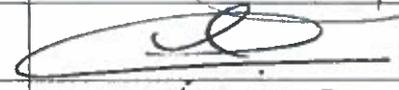
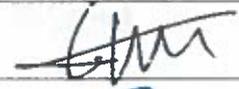
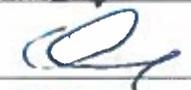
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ALSACE BOSSUE

Conseil Communautaire n°6 du mercredi 12 avril 2017

Feuille d'Emargement

NOM ET PRENOM		COMMUNE	EMARGEMENT
ACHARD	Patricia	SARREWERDEN	Procuration donnée à M. Marc SENE
BACH	Francis	VOELLERDINGEN	
BACH	Freddy	THAL-DRULINGEN	
BAUER	Hervé	RATZWILLER	
BECK	Béatrice	MACKWILLER	
BLASER	Jean-Marie	KIRBERG	Abstenu
BORTOLUZZI	Claude	SARRE-UNION	
BOYON	Benoît	HARSKIRCHEN	
BRUMM	Richard	SARRE-UNION	
BRUPPACHER	Frédéric	WALDHAMBACH	
BUCHY	Robert	SARRE-UNION	Excusé
BURR	Christine	OTTWILLER	
BURR	René	SIEWILLER	
BURRY	François	REXINGEN	
CLAUSS	Marc	DOMFESSEL	Suppléant C. KUCHLY a donné procurations à Francis BACH
DENTZ	Léa	DIEMERINGEN	
DIERBACH Arrivée à 19h25	Guy	HIRSCHLAND	
DOLLE	Marie-Thérèse	HERBITZHEIM	Excusée
EBERHARDT	Jacky	DIEDENDORF	
ENGELMANN	Didier	RIMSDORF	Suppléant M. Cédric KIEFER-HERMANN
GIESLER	Marie-Claire	SARRE-UNION	
GLATH	Gabriel	KESKASTEL	

GRAH	Sylvie	VOLKSBERG	
GROSS	Olivier	ESCHWILLER	
HECKEL	Dany	LORENTZEN	
HOFFMANN	Thierry	OERMINGEN	
HOLTZSCHERER	Gilbert	BETTWILLER	Excuse'
JUNG	Christophe	GOERLINGEN	
KLEIN	André	BAERENDORF	
KLEIN	Rémy	RAUWILLER	Hei
KOEPPEL	Simone	DEHLINGEN	
KUFFLER	Michel	HERBITZHEIM	Excusé
KUFFLER	Sylvie	KESKASTEL	Procuration donnée à M. Gabriel GLATH
KURTZ	Francis	DIEMERINGEN	
LEIBEL	François	EYWILLER	Absent
MATHIA	Jean	ASSWILLER	
MELCHIORI	Jacqueline	SARRE-UNION	Melchior
MORITZ	Armand	ADAMSWILLER	
MUGLER	Marcel	DRULINGEN	Excuse'
MULLER	Joël	HERBITZHEIM	Absent
NICKLES	Jean-Pierre	BERG	
NUSS	Nicolas	KESKASTEL	Excuse'
NUSSLEIN	Paul	OERMINGEN	Excusé
OSSWALD	Pierre	SARRE-UNION	
OURY	Nicole	DIEMERINGEN	
PHILIPPE	Carole	KESKASTEL	
REEB	Sylvie	SCHOPPERTEN	
RIEGER	Marc	HINSINGEN	

SCHACKIS	Jean-Pierre	BUST	
SCHEUER	Jean-Louis	DRULINGEN	
SCHMITT	Jean-Marc	HARSKIRCHEN	
SCHMITT	Marie-Anne	OERMINGEN	Excusée
SCHNEPP	Marianne	DRULINGEN	Procuration donnée à M. Jean-Louis SCHEUER
SCHORUNG	Francis	BISSERT	
SCHREINER	Aimé	ALTWILLER	
SEBAA	Christelle	HERBITZHEIM	Absente
SENE	Marc	SARRE-UNION	
STOCK	Bruno	BUTTEN	
STOCK	Gaston	WEYER	
STOEBNER	Guillemette	DIEMERINGEN	Procuration donnée à M. Francis KURTZ
STUTZMANN	Gérard	DURSTEL	
TERRASSON	Claude	BURBACH	
WAHL	Roger	WOLFSKIRCHEN	
WEBER	Sylvain	SARREWERDEN	
WEIRICH Arrive'ei 19h25	Christian	HERBITZHEIM	
WURSTEISEN	Jean-Jacques	GUNGWILLER	
ZIMMERMANN	Alain	WEISLINGEN	



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ALSACE BOSSUE

PROCURATION

Je soussigné(e), ACHARD Patricia
délégué(e) titulaire de la commune de Sarrewerden
au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Alsace
Bossue, donne procuration à

Mme / M. Marc SENE

- de me représenter lors de la séance du Conseil Communautaire qui se tiendra le
..... Mercredi 22 Avril 2017.
- de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Sarrewerden

le 23/03/2017

Signature

Porter à la main « bon pour pouvoir » et signer.

Bon pour pouvoir



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ALSACE BOSSUE

PROCURATION

Je soussigné(e), Kuchly Charles,
délégué(e) titulaire de la commune de DOMFESSEL,

au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Alsace
Bossue, donne procuration à

~~Mme~~ / M. Bach Francis de Voelendingen

- de me représenter lors de la séance du Conseil Communautaire qui se tiendra le
Mercredi 12/04/17 à Sarre-Union 2017.

- de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Domfessel

Le 05/04/2017

Signature

Porter à la main « bon pour pouvoir » et signer.

Bon pour pouvoir
Kuchly Charles

Pays de Sarre-Union
Communauté de Communes



Communauté
de Communes
d'Alsace Bossue



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ALSACE BOSSUE

PROCURATION

Je soussigné(e), Sylvie KUFFLER,
délégué(e) titulaire de la commune de KESKASTEL,
au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Alsace
Bossue, donne procuration à

Mme / M. Gabriel GLATH,

- de me représenter lors de la séance du Conseil Communautaire qui se tiendra le
12 Avril 2017.
- de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Keskastel

Le 11 Avril 2017

Signature

Bon pour pouvoir

Porter à la main « bon pour pouvoir » et signer.

Jean-Marc PAQUIN

De: Guillemette <guillemette.s@wanadoo.fr>
Envoyé: mercredi 12 avril 2017 12:52
À: Jean-Marc PAQUIN
Objet: Re: Invitation Conseil Communautaire n°6 12-04-17 (envoi 1)

Bonjour,

Merci de m'excuser pour le conseil communautaire de ce soir.

Je donne procuration à Monsieur KURTZ Francis délégué de Diemeringen

Bien cordialement

Guillemette Stoebner
Adjointe au maire de Diemeringen

Envoyé de mon iPad

Le 8 avr. 2017 à 03:27, Jean-Marc PAQUIN <jm.paquin@ccab.eu> a écrit :

Madame, Monsieur,
Bonsoir,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'invitation à la prochaine séance du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Alsace
Bossue, qui se tiendra le :

Mercredi 12 avril 2017 à 19 heures 00,
A la Salle de la Corderie
67260 SARRE-UNION

Vous voudrez bien trouver ci-joint l'ordre du jour des points qui seront abordés lors de cette réunion, le procès-verbal de la précédente séance du 29 mars 2017, ainsi que les maquettes des *budgets primitifs 2017 (budget principal et budget annexes)*.

Jean-Marc PAQUIN

De: marianne.schnep67@orange.fr
Envoyé: vendredi 7 avril 2017 17:32
À: Jean-Marc PAQUIN
Objet: Re: TR: Invitation Conseil Communautaire n°5 29-03-17 (envoi2)

Bonjour Monsieur Paquin,
Je serai absente mercredi prochain.
Je vous prie de vouloir m'excuser lors du prochain conseil de la Comcom du mercredi 12 avril 2017.
Je donne procuration à M. J-Louis SCHEUER pour le vote du budget.
Bien cordialement,
Marianne Schnep, déléguée de Drullingen

From: Jean-Marc PAQUIN

Sent: Friday, March 24, 2017 11:17 PM

To: Bach Francis ; Bach Freddy ; Bauer Hervé ; Beck Béatrice ; Benoit Boyon et Jean Marc Schmitt (mairie.harskirchen@wanadoo.fr) ; Blaser Jean-Marie ; Bruppacher Frédéric ; Buchy Robert ; Burr Christine ; Burr René ; Burr René ; Burr Philippe ; Carole Philippe ; Christelle Seeba ; Claude Bortoluzzi ; Clauss Marc ; Clauss Marc ; Dentz Léa ; Didier Engelmann ; Dierbach Guy ; Eberhardt Jacky ; Engelmann Didier ; Francis bach ; Frédéric ; Bruppacher ; Glath Gabriel ; Glath Gabriel (glathmairie@gmail.com) ; Grah Sylvie ; Grah Sylvie ; Heckel Dany ; Heckel Dany ; Holzcherer Gilbert ; Jean-Joseph Taesch ; Joel Muller ; Jung Christophe ; Klein André ; Klein André ; Marie-Thérèse Dollé ; Mathia Jean ; Mathia Jean ; Melchiori Jacqueline ; Michel (mairie.shop@wanadoo.fr) ; Marc Rieger ; Marc Séné ; Marcel Mugler ; Marie-Claire Giesler ; Marie-Claire Giesler ; Nickles Jean-Pierre ; Nuss Nicolas ; Oury Nicole ; Oury Nicole ; Patricia Achard ; Kuffler ; Moritz Armand ; Moritz Armand (mairie.adamswiller@orange.fr) ; Nickles Jean-Pierre ; Rieger Marc ; Schackis Jean-Pierre ; Scheuer Jean-Louis ; Scheuer Jean-Louis ; Schmitt Paul Nusslein ; Pierre Osswald ; Reeb Sylvie ; Richard Brumm ; Rieger Marc ; Schackis Jean-Pierre ; Schackis Jean-Pierre ; Schreiner Aimé ; Schreiner Aimé ; Sené Marc ; STOCK Bruno ; Stock Bruno ; Stock Jean-Marc ; Schmitt Marianne ; Schnep Marianne ; Schorung Francis ; Schorung Francis ; Schreiner Aimé ; Schreiner Aimé ; Sylvie Kuffler ; Terrasson Claude ; Thierry Hoffmann ; Wahl Roger ; Weber Sylvain Gaston ; Stock Gaston ; Stoeber Guillemette ; STUTZMANN Gérard ; Sylvie Kuffler ; Terrasson Claude ; Terrasson Claude ; Terrasson Claude ; Weber Rémy ; Weirich Christian ; Wurteisen Jean-Jacques ; Wurteisen Jean-Jacques ; Zimmermann Alain ; Zimmermann Alain ; Anstett Richard ; Bachmann Irène ; Bieber Rémy ; Bourger Jean-Luc ; Brua Dominique ; Burr Eric ; CAREL Emmanuel ; Charles Kuchly ; Daeschler Christophe ; DEHLINGER Thierry ; Etter Christian ; Etter Jean-Luc ; Feinrich Guy ; Frédéric Bellott ; Gressel Antoine ; Haenel René ; Jacobs Bernard ; Kieffer Hermann Cédric ; Laurent Reeb ; Loegel Rémy ; Masseran Jean-Marc ; Muller Daniel ; Muller Rodolphe ; Pascal Meschberger ; Rohrbach Christian ; Saemann Alain ; Salou Lionel ; Schickner Barbara ; Schleiffer Claude ; Schmidt Jeanine ; Sébastien Bauer ; Stammier Norbert ; Stutzmann Martin ; Traxel Jean-Paul ; Tritz Marcel ; Wehrung Rémy ; Wittmann Emmanuel (wittmanne@orange.fr)

Subject: TR: Invitation Conseil Communautaire n°5 29-03-17 (envoi2)

Suite des pièces jointes.

Bien cordialement.